

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN  
MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS



AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERÊT

Émis-le :

Pour le

RECRUTEMENT D'UN CABINET DE PORTAGE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN EXPERT POUR APPUYER LA DEMATERIALISATION DU PROJET D'APPUI A LA MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS DU BENIN « PAMSI-DGI »

RELANCE en date du .....27/08/2024  
de l'AMI No :\_012\_\_\_\_/MEF/DC/DGI/DPSE/ du \_07/05/2024

Référence : PI\_PAMSI\_95324

Projet : PROJET D'APPUI A LA MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS DU BENIN (PAMSI-DGI)

Maître de l'Ouvrage : Direction Générale des Impôts (DGI)

Financement : - Agence Française de Développement (AFD)

Imputation

Budgétaire :

- N° CONVENTION : CBJ 1280 02 F (AFD)

○ AFD

AOUT 2024

Sollicitation de Manifestations d'Intérêts

**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

**DIRECTION GENERALE DES IMPOTS (DGI)**

**RECRUTEMENT D'UN CABINET DE PORTAGE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN EXPERT POUR  
APPUYER LA DEMATERIALISATION « PAMSI »**

RELANCE en date du .....*21/05/2024*  
de l'AMI No :\_012\_\_\_\_/MEF/DC/DGI/DPSE/ du \_07/05/2024

1. Le Gouvernement de la République du Bénin, représentée par son Ministère de l'Economie et des Finances, a sollicité et obtenu au profit de la Direction Générale des Impôts (DGI) le concours financier de l'Agence Française de Développement pour la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Modernisation des Systèmes d'Information (PAMSI) qui comprend trois composantes principales :
  - Architecture et urbanisation du système d'information
  - Dématérialisation des procédures
  - Infrastructures
2. La Direction Générale des Impôts (DGI), Maître d'ouvrage du Projet de Modernisation du Système d'Information (PAMSI), utilisera une partie des fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat qui sera conclu à la suite de la présente sollicitation de manifestation d'intérêt relatif au recrutement d'une société de portage nationale pour mettre à disposition du projet un expert. Cet expert accompagnera la Direction Générale des Impôts (DGI) dans le cadre de la composante « Dématérialisation du Système d'Information (SI) » pendant 24 mois.
3. Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux :

✓ Bureaux d'études

Consultants individuels

ONG

✓ Bureau(x) d'études en Groupement

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services.

Les prestations doivent être menées par un Cabinet ou un groupement de cabinet, société ayant une forte expérience dans la conduite de portage salarial et justifier la réalisation d'au moins trois (03) missions similaires au cours des dix (10) dernières années. Le caractère similaire des références sera analysé en fonction de l'ampleur des marchés et de la nature des services

4. Les services du candidat retenu auront pour objet la :

- Gestion administrative de l'expert
- Apporter un appui juridique pour la formulation du contrat de travail ;

- Prendre l'attache de la personne qui sera sélectionnée par la Direction Générale des Impôts (DGI) afin de présenter le dispositif envisagé et solliciter les pièces justificatives nécessaires à l'établissement du contrat de travail ;
  - Etablir le contrat de travail, conformément à la législation applicable, y compris les formalités auprès des administrations compétentes ;
  - Enregistrer l'expert au sein des institutions sociales et fiscales, traitement et règlement des coûts connexes ;
  - Le cas échéant, assurer l'assurance maladie en complément du plan de base pour l'expert et ses ayants droits ;
  - Gérer les visites médicales ;
  - Mettre en place et gérer le dossier de l'expert et son contrat de travail, en liaison avec la Direction Générale des Impôts (DGI), y compris en cas de résiliation du contrat ou renouvellement.
  - Gérer les congés payés et autres (maladie, etc.) de l'expert et mise à disposition des outils nécessaires (titres de congés, suivi de la consommation des congés payés, etc.);
  - Gérer des litiges individuels tant dans leur phase pré-contentieuse que contentieuse ;
    - Gestion de la paie
  - Traitement et paiement des rémunérations, conformément au montant convenu ;
  - Le cas échéant, gestion des remboursements des frais de déplacement professionnels ;
  - Fourniture mensuelle des fiches de paie ;
  - Modification des fiches de paie et transmission aux personnes concernées ;
  - Fournitures des preuves des paiements de salaires et de paiement des coûts sociaux et fiscaux ;
  - Gestion de la paie en fin de contrat.
- 
- Gestion des prestations complémentaires
- Fournir à tout moment les informations relatives à l'engagement financier et aux paiements des dépenses liées au contrat conformément aux procédures à établir.

Le prestataire assure au salarié la couverture sociale requise au Bénin et sera tenu de se conformer aux obligations relatives aux déclarations et paiements des cotisations sociales et impôts et taxes.

Le contrôle et suivi de la prestation de gestion du personnel sera réalisé et validé par la Direction Générale des Impôts (DGI).

5. La durée prévisionnelle de la mission est de vingt-quatre (24) mois calendaires, à partir de la date de notification du contrat. La mission se déroulera à Cotonou au siège de la Direction Générale des Impôts et couvre les Centres des Impôts des Petites et Moyennes Entreprises spécifiques réparties à travers tous les départements du Bénin.
6. Le Directeur Général des Impôts invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus. Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux Cabinets de portage nationaux.
7. Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services (lettre de manifestation d'intérêt précisant l'objet de la candidature, références concernant l'exécution des marchés analogues, expérience dans des conditions semblables). Toute mission indiquée non soutenue par les preuves indiquées ne sera pas prise en compte.
8. Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

9. Cet avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) est disponible sur les sites <https://www.impot.bi> et <https://afd.dgmarket.com> .

10. Une liste restreinte d'au moins quatre (04) et au plus six (06) cabinets ayant recueilli la note minimale de **70 points sur 100** sera établie parmi les meilleurs à l'issue de l'analyse des documents de référence des candidats intéressés par le présent avis suivant la grille ci-après :

Critères d'évaluation	Sous critère	Points
Nombre d'expériences du cabinet dans le domaine de portage salarial (gestion administrative, gestion de paiement salaire et accessoires).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Trois (03) expériences similaires de portage salarial au Bénin pour des administrations publiques, bailleurs de fonds, organisations non gouvernementales nationales ou internationales, prouvées par des attestations de bonne fin d'exécution (ABFE), à raison de dix (10) points par expérience ;</b> 00 point en cas d'absence d'expérience ou de justificatifs</li> </ul>	30
Pertinence et Exhaustivité de la Méthodologie d'Exécution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Méthodes et Outils :</b> L'organisation pour la réalisation de la prestation, la méthodologie, dont les délais et les outils de gestion seront évalués à raison de dix (10) points pour la gestion administrative et réglementaire, dix (10) points pour la gestion du paiement des salaires et accessoires, ainsi que dix (10) points pour la gestion des prestations complémentaires.</li> </ul> <p>00 point en cas d'absence de méthode et d'outils</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Clarté et compréhension :</b> La méthodologie doit être rédigée de manière claire et accessible, permettant une compréhension aisée de toutes les étapes de la mission à raison de dix (10) points.</li> </ul> <p>00 point en cas d'absence de clarté ou difficulté de compréhension.</p>	40
Qualité de l'équipe dédiée pour la réalisation des prestations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise à disposition de l'organigramme de la société de portage.</b> La mise à disposition de l'organigramme de la société de portage sera évalué à raison de dix (10) points.</li> </ul> <p>00 point en cas d'absence d'organigramme ou difficulté de compréhension</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise à disposition des curriculums vitae de l'équipe dédiée à la réalisation de la prestation :</b> une personne de l'équipe mise à disposition à minima devra disposer : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ D'un diplôme de niveau licence (bac+3) en gestion des ressources humaines, droit du travail ou équivalent ;</li> <li>✓ De dix (10) années d'expérience générale en gestion de ressources humaine dans l'administration publique ou entreprise internationale ;</li> <li>✓ De cinq (05) années d'expérience spécifique en gestion des ressources humaines pour une société de portage.</li> </ul> </li> </ul>	30

	Le reste de l'équipe mise à disposition devra disposer d'une expérience cohérente pour la réalisation de la mission. La qualité de l'équipe dédiée à la réalisation de la mission sera évaluée sur vingt (20) points. 00 point en cas d'absence des curriculums vitae	
Total		100

11. En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, les cabinets ou le groupement de cabinets ayant réalisé plus de missions pertinentes dans le domaine sera retenu.
12. La Personne responsable des marchés publics du Ministère de l'Economie et des Finances dressera une liste restreinte d'au moins quatre (04) et au plus six (06), sur la base des candidatures reçues. A ces candidats présélectionnés, la Direction Générale des Impôts adressera la Demande de Proposition pour la réalisation des services requis.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être élaborés en langue française et déposés sous pli fermé ou expédiées (en formats papier et numérique sur clé USB) en deux (02) exemplaires au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère de l'Economie et des Finances avec pour objet : « Projet PAMSI-DGI-BENIN : Appel à Manifestation d'Intérêt. » au plus tard le...23/09/2024 à 17 heures (heure locale). Tous les dossiers déposés après ce délai ne seront pas traités.

Cotonou-BENIN

Cotonou le, le 27 Août 2024

